

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Josée Marquis Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h37 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2017-104

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Octroi du contrat « réfection de la toiture du centre municipal »;
- 7) Abrogation du règlement 2016-01 fonds de roulement de 10 000\$;
- 8) PPCMOI 507, 7^e rang Ouest (courriel du 20 juin);
- 9) Entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de la Matanie;
- 10) Membre du conseil insérer dans votre agenda le jeudi, 13 juillet à 19h30 au bureau municipal-MADA et Politique Familiale;
- 11) Aller en appel d'offres pour les travaux de réfection du 7^e rang Ouest;
- 12) Achat émondoir Km et rallonge arbre Km-HT-HL 413.80\$ taxes incluses;
- 13) Résolution pour préciser les travaux de réfection du 7^e Rang Ouest le règlement d'emprunt 2017-01;
- 14) Varia a)
- 15) Période de questions;
- 16) Levée de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-105

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-106

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatre vingt quatre mille trois cent vingt-quatre et quarante-trois cents (84 324.43\$) et les salaires payés au montant de neuf mille cent vingt-six et huit vingt deux cents (9 126.22\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante et soixante-cinq cents (93 450.65\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Octroi du contrat « réfection de la toiture du centre municipal », ce point à l'ordre du jour est remis à la prochaine séance du conseil.

RÉSOLUTION #2017-107

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2016-01 FONDS DE ROULEMENT DE 10 000\$

Il est proposé par le conseiller Clément Gauthier et résolu d'abroger le règlement 2016-01 fonds de roulement de 10 000\$ et le remettre dans le fonds d'administration.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-108

PPCMOI 507, 7^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT QUE, M. Cyr voudrait savoir s'il y a de l'ouverture à ce que l'emplacement de sa future maison soit légèrement modifié par rapport à ce qui avait été accordé en PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE, les motifs pour lesquels que la Municipalité accorde ce PPCMOI demeurent, même si l'emplacement change légèrement et pourvu que l'emplacement demeure conforme;

CONSIDÉRANT QUE, l'objectif du PPCMOI n'était pas d'autoriser une implantation non conforme, mais plutôt une architecture et des procédés de construction non conformes;

CONSIDÉRANT QUE, il y a de fortes chances qu'une nouvelle analyse d'un PPCMOI modifié du projet donnerait le même résultat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu

D'accepter la modification de l'emplacement de la future maison soit légèrement modifié par rapport à ce qui avait été accordé en PPCMOI.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-109

**ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES
D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (SERVICE DE GÉNIE CIVIL) PAR LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE, l'entente se terminera le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité veut renouveler pour une période successive de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE, la MRC engagera au sein de l'équipe d'ingénierie une personne qui pourra faire le suivi et la gestion des dossiers et projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme pour ses propres fins, soit 100 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de renouveler l'entente pour cinq ans pour 100 heures par année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-110

ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 7^E RANG OUEST

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet de procéder à l'appel d'offres pour les travaux de réfection du 7^e rang Ouest.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-111

ACHAT ÉMONDOIR KM ET RALLONGE ARBRE KM-HT-HL 413.80\$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu d'acheter un émondoir KM et la rallonge arbre KM-HT-HL au montant de 413.80\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-112

**RÉSOLUTION POUR PRÉCISER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 7^E RANG OUEST
LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-01**

Tableau 3.5 – Programmation des interventions sur les segments - ANNÉE 1

ANNÉE 1													
N° Seg.	Municipalité	Segment	Long. (km)	Bénéfice/ Coût	Cote Ornière	Interventions	TYPES			Ponceaux		Coûts ponceau	
							Préventif	Palliatif	Curatif	Critiques	Classe D et E	Palliatif	Curatif
38	Saint-Jean-de-Cherbourg	Route de St-Jean (fin du seg. 37 à int. 8e Rang)	2.123	3.07	8.29	Scellement de fissures	13 048 \$	- \$	- \$	2	2100, 1800, 1400 et 1600	2 000 \$	60 000 \$
25	Saint-René-de-Matane	Chemin de la Réserve (int. rte 195 à 2.6 km vers le sud)	2.639	3.07	9.15	Scellement de fissures	16 410 \$	- \$	- \$	1	680, 1500, 550, 1100, 710 et 1000	10 500 \$	100 000 \$
5	Saint-Ulric	Route de St-Ulric-Rue Joseph-Roy (int. rte 132 à 0.57 km vers le sud)	0.574	0.63	8.00	Resurfacement mince	78 275 \$	- \$	- \$		520, 80	2 500 \$	35 000 \$
30	Saint-Adelme	7e Rang O (fin du segment 29 à int. rue Principale)	1.334	3.07	8.08	Scellement de fissures	8 943 \$	- \$	- \$		7187	- \$	30 000 \$
13	Matane	Rte du Grand-Détour (int. Rte de St-Léandre à 2.0 km vers le Nord)	2.000	0.81	7.44	Rapiépage mécanisé localisé (50%)	- \$	86 868 \$	- \$	1	2900, 2500 et 3600	11 000 \$	- \$
32	Grosses-Roches	Route de Grosses-Roches (int. Rte du Ruisseau à la Loutrre à int. Rte du Petit-Canada)	2.714	0.72	6.66	Décohésionnement, recharg. MG 20 (50 mm) et traitement de surface	- \$	225 897 \$	- \$		4360, 4771, 3578, 4601, 3155, 4658 et 4466	16 000 \$	65 000 \$
31	Grosses-Roches	Route de Grosses-Roches (int. rte 132 à int. Rte du Ruisseau à la Loutrre)	2.129	0.72	7.26	Décohésionnement, recharg. MG 20 (50 mm) et traitement de surface	- \$	182 083 \$	- \$		2097, 30, 1913 et 1582	8 000 \$	30 000 \$
29	Saint-Adelme	7e Rang O (fin du segment 28 à 3.93 km vers l'Est)	3.930	0.32	5.40	Décohésionnement, traitement surface double et enrobé coulé à froid (ECF) avec correction localisé (5%)	- \$	745 487 \$	- \$		5172, 4823, 5408	8 500 \$	- \$
30	Les Méchins	Route de St-Paulin (int. rte 132 à 0.99 km vers le sud-est)	0.989	0.33	2.91	Décohésionnement, rechargement MG 20 50mm et pavage et nettoyage de fossés	- \$	- \$	347 922 \$		11	- \$	30 000 \$
TOTAL Segment							116 676 \$	1 240 335 \$	347 922 \$				
TOTAL Ponceaux							- \$	60 500 \$	350 000 \$				
TOTAL							116 676 \$	1 300 835 \$	697 922 \$				
TOTAL (Année 1)							2 115 433 \$						

Tableau 3.6 – Programmation des interventions sur les segments - ANNÉE 2

ANNÉE 2													
N° Seg.	Municipalité	Segment	Long. (km)	Bénéfice/ Coût	Cote Ornière	Interventions	TYPES			Ponceaux		Coûts ponceau	
							Préventif	Palliatif	Curatif	Critiques	Classe D et E	Palliatif	Curatif
7	Saint-Ulric	Route Centrale (fin du segment 6 à int. 4e Rang)	0.883	3.07	8.41	Scellement de fissures	5 752 \$	- \$	- \$		3400	4 500 \$	- \$
14	Matane	Rte du Grand-Détour (fin du seg. 13 à 0.877 km vers le nord)	0.877	3.07	8.57	Scellement de fissures	5 925 \$	- \$	- \$			- \$	- \$
8	Saint-Ulric	4e Rang (entre les deux routes Centrale)	0.500	3.07	8.77	Scellement de fissures	3 281 \$	- \$	- \$			- \$	- \$
16	Matane	Ave Henry-Dunant-Ave St-Jérôme (int. rte 195 à int. rue du Bon-Pasteur)	1.821	3.07	8.78	Scellement de fissures	13 486 \$	- \$	- \$		1300 et 1700	3 000 \$	40 000 \$
20	Matane	Rue Noël-Ch. St-Paul (int. 3e Rang à 2.181 km vers le sud)	2.181	3.07	8.88	Scellement de fissures	14 917 \$	- \$	- \$		3100, 3700, 3075, 3900, 3000 et 2500	3 500 \$	190 000 \$
9	Saint-Ulric	Route Centrale (int. 4e Rang à 1.514 km vers le sud - début de la route gravellée)	1.514	3.07	8.93	Scellement de fissures	9 776 \$	- \$	- \$		5000, 5400	7 000 \$	- \$
34	Grosses-Roches	Route de Grosses-Roches (fin du segment 33 à 1.19 km vers l'Est... début pavage)	1.190	1.11	Grav.	Traitement de surface triple sur route gravellée	64 469 \$	- \$	- \$		7718, 8300, 8169, 8213 et 7961	5 000 \$	90 000 \$
4	Saint-Ulric	Chemin du Pont Couvert (int. Rte James au pont couvert)	0.503	0.81	7.57	Rapiéçage mécanisé localisé (50%)	- \$	20 037 \$	- \$		90	- \$	- \$
36	Grosses-Roches	Route de Grosses-Roches (int. Rte de St-Thomas à lim. St-Jean-de-Cherbourg)	2.354	0.72	5.81	Décohésionnement, recharg. MG 20 (50 mm) et traitement de surface	- \$	196 011 \$	- \$		11574, 10486, 9667 et 10364	8 000 \$	25 000 \$
33	Grosses-Roches	Route de Grosses-Roches (int. Rte du Petit-Canada à 2.45 km vers le sud-est)	2.454	0.72	5.49	Décohésionnement, recharg. MG 20 (50 mm) et traitement de surface	- \$	189 552 \$	- \$		6512, 5977 et 5352	27 500 \$	- \$
37	Saint-Jean-de-Cherbourg	Route de St-Jean (lim. Grosses-Roches à 0.92 km vers le Sud)	0.920	0.45	6.50	Décohésionnement, recharg. MG 20 (50 mm) et traitement de surface	- \$	123 847 \$	- \$	1	760, 400, 90, 560, 990,	14 500 \$	- \$
35	Grosses-Roches	Route de Grosses-Roches (fin du segment 34 à int. Rte de St-Thomas)	0.941	0.72	3.32	Décohésionnement, recharg. MG 20 (50 mm) et traitement de surface	- \$	73 949 \$	- \$			- \$	- \$
28	Saint-Adelme	Route du Ruisseau Gagnon - 7e Rang (lim. St-René à 2.75 km vers l'Est)	2.746	0.32	4.15	Décohésionnement, traitement surface double et enrobé coulé à froid (ECF) avec correction localisé (5%)	- \$	507 675 \$	- \$		1483, 135, 2865, 2578	13 500 \$	- \$
3	Saint-Ulric	Route James (int. 132 à int. Ch. du Pont Couvert)	1.913	0.37	5.54	Décohésionnement, rechargement et pavage	- \$	- \$	603 540 \$		1100, 1900,	1 000 \$	30 000 \$
TOTAL Segment							117 606 \$	1 111 071 \$	603 540 \$				
TOTAL Ponceaux							- \$	87 500 \$	375 000 \$				
TOTAL							117 606 \$	1 198 571 \$	978 540 \$				
TOTAL (Année 2)							2 294 718 \$						

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de joindre en annexe du règlement d'emprunt 2017-01 à l'article 2 les deux tableaux ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2017-113 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20h02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.